



“Nous attendons que notre fédération soit associée assez tôt et étroitement aux travaux de révision.”

Extrait de la prise de position de la FSPC sur la révision partielle de la loi sur la protection de la population et la protection civile



SZSV
FSPC
FSPC

Schweizerischer Zivilschutzverband
Fédération suisse de la protection civile
Federazione svizzera della protezione civile

EDITORIAL

Des milliers d'avions et des dizaines de milliers passagers cloués au sol: l'éruption volcanique en Islande a contraint nombre de pays à fermer, les uns après les autres, leur espace aérien devant le nuage de cendres qui s'est propagé au-dessus de l'Europe sous l'effet des vents. Pour les réacteurs des avions, la poussière ardente constitue en effet un danger majeur et plusieurs appareils ont failli s'écraser pour cette raison.

En même temps, dans un autre pays d'Europe, les cheminots sont en grève. Impossible, dès lors, de se rabattre sur les trains.

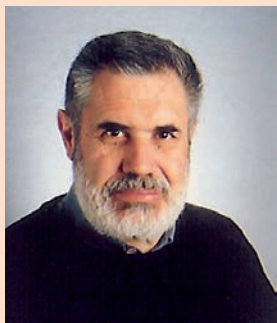
Quelques jours plus tôt, personne ou presque n'aurait imaginé un tel scénario: et pourtant il s'est produit.

Nul ne peut encore en évaluer les conséquences, car on ignore combien de temps le volcan crachera ses cendres.

Nous, responsables de la protection civile, devons vivre avec de tels imprévus et, surtout, pouvoir les gérer. Les préparatifs sont mis en oeuvre dans le cadre d'exercices conçus à l'aide des cartes des dangers et en fonction des risques connus, dans nos régions, pour l'industrie et nos voies de communication.

L'essentiel n'est pas de savoir si notre matériel a pris de l'âge ou si notre équipement personnel est approprié à l'intervention du moment. Lorsque nous sommes appelés à intervenir, il faut simplement que cela fonctionne! Voilà qui tombe sous le sens pour notre mandat.

Or le renouvellement de notre matériel devrait également aller de soi! Nous ne serons plus en mesure d'attendre encore longtemps.



Claude Anet, Comité FSPC représentant de la région 2 - Suisse orientale, cantons ZH, AI, AR, GR, SG, SH, TG

Les avis divergent toujours sur l'acquisition du matériel

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à Thoune fin avril, le président de la fédération, Walter Donzé, a invité les participants à une "visite du chantier de la protection civile." Il a souligné les progrès faits sur le plan politique: la protection civile est désormais considérée partout comme partenaire à part

Confédération peut bien fournir un appui et jouer un rôle de coordinateur pour l'acquisition de matériel, "ce sont cependant les cantons qui doivent en assumer les frais" a affirmé Willy Scholl.

Le fait est que, en été 2008, la grande majorité des cantons partait encore du principe



LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION LEUR A RENDU UN VIBRANT HOMMAGE: ALFRED VOGT, MARC-ANDRÉ MARCHAND ET JEAN-CHARLES DÉDO (DEPUIS LA GAUCHE) ONT ÉTÉ NOMMÉS MEMBRES D'HONNEUR DE LA FSPC.

entière et des qualificatifs tels que "temps mort", "arbitraire" et "inutile" ont disparu du vocabulaire de ses adversaires mêmes les plus notoires. Le Conseil des Etats a refusé à une nette majorité une initiative parlementaire sur la réduction de la durée de l'instruction. S'il a salué l'initiative du canton de Zurich pour la coordination de l'évaluation et de l'acquisition du matériel, le président Donzé a cependant expressément dit qu'il attendait de la direction des travaux, c'est-à-dire de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), des directives claires. Par exemple sur la délimitation exacte entre cours de répétition et prestations en faveur de la collectivité ou encore sur les interventions qui font sens aujourd'hui pour la protection civile. Concernant le dossier ARGUS, la FSPC réclame une solution rapide, simple et juridiquement incontestable.

Qui est chargé de l'acquisition de l'équipement personnel des astreints et surtout, qui le paie? Dans son allocution, Willy Scholl, directeur de l'OFPP, a posé un constat sans équivoque: la Confédération n'a ni la marge de manoeuvre ni l'argent pour acquérir du matériel et encore moins pour le payer. "C'est pourquoi cela me dérange lorsque, des années plus tard, on tire à boulets rouges sur la Confédération, alors même qu'avec la remise de chaussures, nous nous trouvons déjà dans une zone grise." Si la

que, comme par le passé, la Confédération restait compétente pour la standardisation, l'acquisition et la livraison du matériel. Les divergences s'effacent par contre en ce qui concerne le rapport sur la politique de sécurité, qui a fait couler beaucoup d'encre dans le département d'Ueli Maurer: tant Walter Donzé que Willy Scholl ont souligné à cette occasion que l'on était parvenu à un bon positionnement de la protection de la population et de la protection civile.

Pas moins de 57 organisations membres étaient présentes à cette assemblée, dont l'organisation fut parfaite en tout point. Au total, on a dénombré 170 voix. Le compte annuel de la fédération se solde par un bénéfice de 86'000 fr., les réserves se montant à quelque 360'000 fr. Le bénéfice prévu, pour un nombre de membres égal, est de 14'500 fr.

Deux nouveaux représentants de la Suisse romande ont été élus au comité: Reinier Zoetewij, cdt de l'OPC du Petit-Lancy, ainsi que Marie-Claude Ecoeur, cdt de l'OPC de Monthey. Ils remplacent Jean-Charles Dédo et Marc-André Marchand. Le représentant du Liechtenstein, Alfred Vogt, part à la retraite et doit donc se retirer d'office. Ces trois personnes ont été nommées à Thoune membres d'honneur de la FSPC et le président les a remerciées pour leur engagement et leur travail au profit de la fédération.

“De l’art de se la couler douce au bord de l’Aar”



DEPUIS LA GAUCHE: WILLI SCHOLL, PAUL THÜRING, BRUNO FASEL



STEPHAN ENG, HUGO RUDIN, FRANZ FREULER, CHRISTIAN BÜHLMANN



KATHARINA HARDMEIER, JASMIN HERMANN



DOMINIK MEYER, ROLF SPÄTI

Que font les membres de la protection civile une fois terminée la partie officielle de l’Assemblée générale? Ils ne s’ennuient pas pour une Thoune – pardon, une thune –, à l’image de notre joyeux quatuor emmené par le chef des finances de la FSPC, **Stephan Eng**. Enfant, cet authentique Bâlois avait le privilège de passer les vacances d’automne à Thoune et dans ses environs, son père connaissant bien la région pour y avoir fait son service militaire. “Journée de farniente”: le ton était donné par **Hugo Rudin**, de l’association de protection civile de Bâle-Ville. Bien entendu, avait-il souligné, dans l’unique perspective de pouvoir se vouer sans réserve aux affaires de la protection civile la semaine suivante. **Franz Freuler**, membre d’honneur de la FSPC, s’est souvenu avec émotion de son adoubement en tant que sergent-major dans la Salle des Chevaliers du château. L’ancien commandant de la protection civile de la Ville de Zurich s’est amusé à évoquer sa réputation militaire d’alors: “Freuler est un bien piètre cycliste, mais un excellent mauvais tireur...” **Christian Bühlmann**, de l’ORPC d’Olten, s’est quant à lui réjoui de la croisière en bateau et de l’excellent programme concocté par la Fédération: “Si on compare avec une Assemblée générale de l’UBS...” **Werner Fischer**, commandant de l’OPC Pilate, avait l’humour aux lèvres: “A Thoune, ils

ont droit à un chef de la protection civile plus charmant qu’à Lucerne”, a-t-il soupiré en jetant un regard dans un miroir imaginaire et en direction de l’hôtesse du jour, Susanna Ernst, commandante de l’OPC Thoune plus. Au demeurant, Thoune reste à ses yeux “une Lucerne miniature” – à prendre évidemment comme un compliment. **Michel Birrfelder**, de l’OPC Pilate également, garde de bons souvenirs de son école de recrues à Thoune: “En définitive, ce fut une belle période.” **Katharina Hardmeier**, directrice de l’office de protection civile de l’OPC Berne plus, cultive des contacts réguliers avec l’OPC de Thoune. Et avec la ville elle-même: “Lorsque je suis en balade ici dans le cadre privé, j’adore faire les boutiques ou une croisière sur le lac avec notre petit-fils”, glisse-t-elle. A ses côtés, **Jasmin Hermann**, qui, dans son enfance, venait rendre visite à ses grands-parents établis à Thoune. Toutes deux n’ont pas tari d’éloges sur l’organisation de l’Assemblée générale. **Willi Scholl**, directeur de l’OFPP, connaît de sa jeunesse lui aussi la région de Thoune, où vivait son parrain. Et de plaisanter: “Quand j’étais jeune, les gens riches allaient à Rimini et les moins riches à Thoune...” Mais l’OFPP a aujourd’hui naturellement fort à faire ici, ne serait-ce qu’en raison de la présence du La-

boratoire de Spiez et des 80 collaborateurs qui y travaillent. **Paul Thüning**, membre d’honneur, a salué l’excellent travail fourni par l’OPC de Thoune, déjà du temps où il était le prédécesseur de Willi Scholl à l’OFPP. **Bruno Fasel**, de l’OPC de Fribourg, a accompli tous ses services à Thoune, du grade de recrue à celui de sergent-major. Il y est resté très actif par son travail au sein de l’état-major de planification des stages d’Etat-major général, mais aime à dire – selon un jeu de mots de parfaite circonstance – que si faire, c’est bien, ne rien faire, c’est encore mieux: “Thun ist sehr schön. Nicht(s)t(h)un ist noch schöner...!” Pour les participants les plus anciens, cette assemblée restera gravée dans les mémoires, “et c’est tant mieux”, a déclaré **Rolf Späti**. Le président de l’association de protection civile de Soleure a considéré comme une chance inouïe de pouvoir traverser le lac de Thoune à cette époque précoce de l’année, c’est-à-dire en avril. **Dominik Meyer**, de l’ORPC de Wasseramt Est, avait déjà passé quelques vacances dans la région. Il a apprécié l’échange d’idées qui s’est instauré durant la journée, soulignant l’importance du dialogue. Dominik Meyer trouve d’ailleurs le lac de Thoune magnifique: “Il talonne le Burgäschisee dans ma liste des plus beaux lacs!”

Révision de la LPPCi: points de controverse

La FSPC prend position concernant la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile. Elle se base à cet égard sur une enquête auprès des PCi régionales, laquelle présente le point de vue de plus d'une centaine d'organisations de protection civile et de l'ensemble des grandes villes.

En principe, la FSPC s'aligne sur la prise de position de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP). Dans sa lettre au Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), la FSPC a néanmoins émis des souhaits complémentaires qui, en partie, divergent de l'avis de la CDMP. Elle relève ainsi que le projet de révision ne satisfait pas aux exigences dans les domaines des ouvrages de protection et du matériel en particulier. Dans une optique de renforcement du rôle de la protection de la population en tant que mission commune de la Confédération et des cantons, il conviendrait de définir clairement les tâches au niveau de la loi. En vertu d'une norme de délégation du Conseil fédéral toutefois, nombre de ces tâches doivent être réglées par voie d'ordonnance. "Nous attendons que notre fédération soit associée assez tôt et étroitement à la révision de l'ordonnance", écrit la FSPC. Voici, en substance, la teneur de sa prise de position:

Art 27 Convocation en vue d'interventions

Contrairement à la CDMP, nous soutenons la limitation à deux semaines par an de la durée des engagements en faveur de la collectivité. Cette disposition oblige les cantons et les communes à donner clairement la priorité aux "vrais" engagements au profit de la collectivité.

Art 33 Instruction de base

L'ajout proposé par la CDMP pour les personnes naturalisées n'est pas nécessaire. Pour répondre à un besoin des organisations de protection civile, proposition est faite

de créer, parallèlement aux trois fonctions de base existantes, la quatrième fonction de préposé à la logistique.

Art 34 Instruction des cadres

Pour la FSPC, il est nécessaire que les commandants de la protection civile reçoivent également une instruction spécifique aux cantons. Il s'impose donc de répartir la durée de l'instruction entre la Confédération et les cantons. La durée de l'instruction pour les cdt PCi ne devrait pas excéder trois semaines. Pour les autres fonctions de cadres, nous estimons démesuré d'allonger la durée d'instruction jusqu'à trois semaines. L'allongement à deux semaines au plus proposé par la Confédération répond suffisamment aux besoins cantonaux.

Art 35 Perfectionnement

Nous soutenons expressément l'ajout de la précision "une semaine = sept jours".

Art 43 Confédération

Depuis des années, les cantons et la FSPC demandent que la Confédération soit non seulement "responsable" du matériel standardisé, mais aussi chargée de définir et d'acquiescer ce matériel. La modification proposée par la CDMP est impérative. Il convient en particulier que la Confédération garantisse une unité minimale en matière d'achat et de dotation (financement) de l'équipement personnel.

Art 46 Obligation de construire

Nous soutenons le maintien du principe de l'obligation de construire des abris, son application étant expressément limitée aux communes présentant un déficit de places protégées. Il serait en revanche contraire au système fédéral que la Confédération dé-

cide, de manière très restrictive, que seuls seront désormais construits des abris disposant de 51 places protégées au moins et que la contribution de remplacement soit réduite à 400 francs. De telles mesures ne prennent pas du tout en considération les besoins cantonaux et communaux. Par ailleurs, le contrôle périodique des abris selon un tournus de cinq ans doit être directement réglé dans la loi.

Art 47 Gestion, contributions de remplacement

La volonté de la Confédération de fixer une contribution de remplacement unique pour toutes les communes va à l'encontre de toute logique. Les différentes situations ne pourront être prises en compte que dans la mesure où la Confédération détermine une fourchette pour le montant des contributions de remplacement.

Une grande majorité de nos membres plaide pour le maintien du versement des contributions de remplacement aux communes ou aux associations œuvrant pour la protection civile. Si un canton soutient une organisation de protection civile cantonalisée, il est raisonnable que cet argent soit géré de manière centralisée par le canton.

Art 47, al. 2 Utilisation des contributions de remplacement

Il faut renoncer à définir des priorités quant à l'utilisation des contributions de remplacement. Il s'agit seulement de fixer des règles pour que ces contributions soient affectées aux besoins de la protection civile. Il revient aux cantons de déterminer les priorités.

Les organisations de protection civile ont pour mission de garantir leur disponibilité opérationnelle en cas d'événement et d'assurer la construction des abris. Se pose ici la question de savoir si les ressources financières à disposition sont suffisantes pour mener à bien ces deux tâches. Un assouplissement des priorités en matière d'affectation des contributions de remplacement tiendrait compte de cette situation.



LA PCI DE LUGANO REJOINT LA FSPC AVEC EFFET RÉTROACTIF AU 1^{ER} JANVIER 2009. DANS LE CADRE DES DISCUSSIONS QUI SE SONT TENUES DURANT LE TRAJET EN BATEAU SUR LE LAC DE THOUNE MENANT AU LIEU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, LES RESPONSABLES ONT ÉGALEMENT SIGNALÉ L'INTENTION DES CINQ AUTRES ORGANISATIONS DE PROTECTION CIVILE TESSINOISES D'ADHÉRER À LA FSPC. IL VA SANS DIRE QUE WALTER DONZÉ ET ALDO FACCHINI DE LA PCI LUGANO ONT IMMÉDIATEMENT SCÉLÉ CET ACCORD HISTORIQUE D'UNE POIGNÉE DE MAIN.

Poignée de main historique au milieu du lac: le Tessin désormais à bord de la FSPC



SZSV
FSPC
FSPC
Schweizerischer Zivilschutzverband
Fédération suisse de la protection civile
Federazione svizzera della protezione civile

Fédération suisse de la protection civile, cp 4626,
3604 Thoun, Téléphone 0848 976 672 (0848 OPC),
Fax 031 382 21 02, e-mail: kontakt@szsv-fspc.ch
www.protectioncivile-suisse.ch

Adresses des organes, des membres du comité et de la Commission technique: www.protectioncivile-suisse.ch

IMPRESSUM

Editeur Fédération suisse de la protection civile

Agence chilimedia GmbH, Ringstrasse 44,
4600 Olten, Téléphone 062 776 44 44
www.chilimedia.ch

Maquette GWD GrafikWebDesign, 4656 Starrkirch-Wil
www.gwdolten.ch

Impression Vetter Druck AG, 3602 Thoun

Tirage 4000 exemplaires